



*Régie intermunicipale
du service de sécurité incendie
des municipalités de
Tring-Jonction, Saint-Frédéric,
Saint-Jules et Saint-Séverin.*



RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE TRING-JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN

Mercredi 23 mars 2022 20h

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin tenue le 23 mars 2022 et à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

Membres votants :

Monsieur Mario Groleau

Président et maire de la Municipalité de Tring-Jonction

Madame Micheline Grenier

Vice-présidente et mairesse de la Municipalité de Saint-Frédéric

Monsieur René Leduc

Secrétaire-trésorier du CA et maire de la Municipalité de Saint-Séverin

Monsieur Sylvain Cloutier

Maire de la Municipalité de Saint-Jules

Membres non-votants :

Monsieur Joël Giguère

Représentant substitut de la Municipalité de Tring-Jonction

Monsieur Jacques Berthiaume

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Frédéric

Monsieur Gino Vachon

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Jules

Madame Patricia Labbé

Représentante substitut de la Municipalité de Saint-Séverin

Assistent également de la Régie :

Monsieur Marc-André Paré

Directeur général et greffier-trésorier

Monsieur Israël Dodier

Directeur incendie et chef pompier



1. Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h. Mario Groleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-03-23-01

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2022;
4. Affaires découlant du procès-verbal;
5. Comptes à payer 1er janvier au 28 février 2022;
6. Compensation de taxes nouvelle caserne;
7. Correspondances:
 - Commission municipale : Audit de conformité;
 - Ministère de la Sécurité publique : inspection service incendie;
8. Interventions janvier 2022;
9. Interventions février 2022;
10. Suivi budgétaire au 28 février 2022;
11. États financiers 2021;
12. Politique sur les conditions de travail (frais de déplacement);
13. Demande de servitude de la municipalité de Tring-Jonction;
14. Suivi nouvelle caserne;
15. Divers :
16. Période de questions;
17. Date de la prochaine réunion (15 juin 2022);
18. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Micheline Grenier d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-03-23-02

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2022

Les administrateurs ont reçu une copie du procès-verbal par courriel.

Il est proposé par Sylvain Cloutier que le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2022 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Affaires découlant du procès-verbal

- Aucun point



2022-03-23-03

5. Comptes à payer 1^{er} janvier au 28 février 2022

Mario Groleau fait la lecture des comptes à payer pour les mois de janvier et février 2022.

Il est proposé par René Leduc que les comptes à payer pour les mois de janvier et février 2022 pour un montant de 37 730,56\$ soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Compensation de taxes nouvelle caserne

Jonathan Paquet, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Tring-Jonction, et Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de St-Frédéric, font une présentation portant sur le modèle de calcul pour le versement de la compensation de taxes.

Les documents sont déposés aux administrateurs et une décision par résolution sera prise lors de la réunion du conseil d'administration du 15 juin 2022.

7. Correspondance

2022-03-23-04

- Commission municipale : Audit de conformité

La Commission municipale du Québec a transmis la version définitive du rapport d'audit portant sur la transmission du rapport financier de la Régie à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale. Dans le cas de la Régie, le rapport démontre une conformité pour la transmission du rapport financier pour les années 2018, 2019 et 2020. Le rapport est déposé en assemblée du conseil d'administration tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi.

Il est proposé par Micheline Grenier d'attester le dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission du rapport financier de la Régie et de mandater le directeur général et greffier-trésorier à transmettre une copie certifiée de la résolution à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Ministère de la Sécurité publique : inspection service incendie

Le ministère de la Sécurité publique a fait parvenir une correspondance à la Régie afin de l'informer qu'après analyse et considérations des documents présentés, le ministère en est venu à la conclusion que les informations et les précisions fournies répondent aux demandes formulées par le ministère et qu'il est en mesure de clore dès maintenant le dossier d'inspection.



2022-03-23-05

8. Interventions janvier 2022

Mario Groleau présente les différentes interventions du mois de janvier 2022.

Il est proposé par René Leduc d'adopter le tableau des interventions des pompiers pour le mois de janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-03-23-06

9. Interventions février 2022

Mario Groleau présente les différentes interventions du mois de février 2022.

Il est proposé par Sylvain Cloutier d'adopter le tableau des interventions des pompiers pour le mois de février 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Suivi budgétaire au 28 février 2022

Marc-André Paré présente le suivi budgétaire en date du 28 février 2022 pour information. Il fait état d'un surplus de 20 973,02\$.

11. États financiers 2021

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier signe et dépose au conseil d'administration le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'année 2021, le tout tel que présenté par le vérificateur externe, Monsieur Philippe Rouleau, de Blanchette Vachon.

2022-03-23-07

12. Politique sur les conditions de travail (frais de déplacement)

Il est proposé par Sylvain Cloutier de modifier la politique sur les conditions de travail afin de majorer les frais de déplacement à 0,45\$/km.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-03-23-08

13. Demande de servitude de la municipalité de Tring-Jonction

ATTENDU QUE la municipalité de Tring-Jonction prépare les plans et devis de la rue Principale;

ATTENDU QUE la municipalité de Tring-Jonction a fait parvenir une demande à la Régie afin de prendre une servitude en faveur de la municipalité sur le terrain du 100, avenue Commerciale pour permettre de passer les conduites des services municipaux;

ATTENDU QUE cette servitude permettra à la municipalité de Tring-Jonction de diminuer la longueur des conduites à installer;



ATTENDU QUE la municipalité de Tring-Jonction s'engage à payer les frais d'arpentage et de notaire en lien avec cette servitude.

Il est proposé par René Leduc et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale autorise l'octroi d'une servitude en faveur de la municipalité pour passer des conduites dans la cour avant de la caserne;

QUE le conseil d'administration mandate le vice-président et le directeur général et greffier-trésorier à signer la servitude.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Dossier nouvelle caserne

Un suivi est effectué pour le projet de nouvelle caserne. Le dépôt de la demande d'aide financière pour la construction d'une nouvelle caserne sera déposé sous peu au programme RÉCIM.

15. Divers

- Aucun point

16. Période de questions

- Aucune question

17. Date et lieu de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 15 juin 2022 à 20h, à la caserne incendie au 100, avenue Commerciale à Tring-Jonction.

18. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20h53 par Micheline Grenier que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marjo Groleau
Président

Marc-André Paré
Directeur général et greffier-trésorier

2022-03-23-09

Je, Mario Groleau, président atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.